



Régularisation de bail conventionné

Par **bgbruno**, le **19/12/2007** à **16:48**

un appartement était propriété d'un OPHLM et loué par bail conventionné de durée indéfinie et renouvelable tous les mois par tacite reconduction signé en 2001, en 2007 je récupère le logement et le locataire, je veux faire un bail loi de 89, le locataire refuse de le signer. puis-je l'obliger et si oui comment doit être proposé le nouveau bail. D'avance merci